



PCR NIVEAU 2

SECTEUR INDUSTRIE OPTION « SOURCES SCÉLLÉES ET SOURCES NON SCÉLLÉES »

CONTEXTE

Conforme à l'Article R4451-112 code du travail (désignation d'un CRP par l'employeur) et à l'Arrêté du 18 décembre 2019 (formation de la PCR).

OBJECTIF

Acquérir les connaissances réglementaires et techniques nécessaires à la fonction de Conseiller en RP Niveau 2 industrie secteur industriel, option sources scellées et sources non scellées (mise en œuvre des principes radioprotections et appliquer les dispositions prévues par la réglementation).

Le CRP doit être en mesure d'identifier et de comprendre le risque, d'en mesurer les conséquences et de savoir le maîtriser.

CONTENU

• Module théorique :

- Réglementation
- Radioactivité et rayonnements d'origine électrique
- Interactions rayonnement / Matière
- Effets biologiques des rayonnements
- Détection des rayonnements
- Protection contre l'exposition interne et externe

• Module appliqué :

- Définir les contraintes de dose
- Suivi dosimétrique
- Gestion RADON
- Utilisation des appareils de mesure
- Gestion de la dosimétrie
- Calcul activité volumique
- Gestion des sources scellées
- Gestion des sources non scellées

PUBLIC

Toute personne désignée pour assurer la mission de conseiller en radioprotection niveau 2 industrie.

PRÉREQUIS

- **Formation initiale** : maîtrise du français (oral et écrit) + Niveau baccalauréat à orientation scientifique ou réussite au test niveau bac.
- **Formation renouvellement** : maîtrise du français (oral et écrit) + certificat en cours de validité à la date du contrôle de connaissances (même niveau, secteur ou option) + descriptif d'activité.

MOYENS PÉDAGOGIQUES SPÉCIFIQUES

- Théorique et mise en situation pour les modules appliqués (travaux dirigés en groupe et travaux pratique en chantier école et en installation active).
- Un support de formation est remis à chaque stagiaire.

ÉVALUATION

Théorique (QCM et de questions ouvertes) et pratique (a minima oral).

DOCUMENTS DÉLIVRÉS SI RÉUSSITE DE L'ÉVALUATION

Initial : certificat PCR du secteur concerné d'une validité de 5 ans.

Renouvellement : certificat PCR du secteur concerné d'une validité de 5 ans à partir de la date du certificat auquel il est rattaché.

PRIX ET DURÉE

- Formation initiale (sources scellées et non scellées) : 13 jours, 3100€ HT/pers.
- Formation renouvellement (sources scellées et non scellées) : 4 jours, 1000€ HT/pers.

NOTA

Formation inter ou intra entreprise sur demande ou conformément au planning des sessions avec un maximum de 14 stagiaires par session.